Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 033-213304850-20260914-DE2026_09_03-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 09 septembre 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	16
Absents excusés :	3
Absent :	0

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BALAYN, BIHR, BOYER, CANTE, COUTURE, DURAND, FAURE-MATHIEU, LOUCHEZ-SANCHEZ, MICHEL, MOULIERAC, NOUGUEY, PORTAL, RICAUD, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CESARINI, GRANEREAU, LAGUILLON.

Florence CESARINI a donné pouvoir à Sébastien NOUGUEY
Véronique GRANEREAU a donné pouvoir à David DURAND

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL.

Délibération n° 2026.09.03

Objet : ATTRIBUTION DE MARCHE A BONS DE COMMANDE - ACCORD CADRE

Madame la Maire indique au conseil municipal, qu'une consultation a été lancée dans le cadre d'un marché à bons de commande (accord cadre) pour les travaux de voirie. Cet accord cadre est conclu pour une somme annuelle maximale de deux cent mille euros (200 000 €) et pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse.

Après analyse des offres reçues, il en résulte que la société E3A est la mieux-disante.

Madame la Maire propose d'attribuer le marché à bons de commande à la société E3A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché à bons de commande pour les travaux de voirie à la société E3A, Ter Avenue de l'Europe 33350 SAINT-MAGNE DE CASTILLON ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.

MAIRIE DE SAINTE-TERRE (Gironde)